



COMITÉ DE FILIÈRE « NUIT, LIEUX MUSICAUX FESTIFS & DE VIE »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU COMITÉ DE FILIÈRE NUIT, LIEUX MUSICAUX FESTIFS & DE VIE Lundi 24 août 2020

La filière de la nuit musicale et festive va s'éteindre, faute de planification sectorielle de la part du Gouvernement.

« La planification officielle de préservation et de reprise de nos activités fait défaut depuis le début de la crise sanitaire pour notre secteur de la nuit, de la culture, de la création. » Renaud Barillet.

« Le secteur va s'éteindre, faute de planification claire de la part du Gouvernement. La situation est intenable. Nous sommes en danger. » Frantz Steinbach.

Malgré la rédaction d'une feuille de route de relance sectorielle, pourtant à la demande du Gouvernement, rédigée par notre Comité de Filière Nuit en mai dernier en lien avec les organisations professionnelles de la filière des lieux musicaux, festifs, indoor et plein air, le secteur plonge dans une crise économique, sociale et psychologique sans précédent, faute de planification et de mesures adaptées de la part de ce dernier.

En dépit du souhait récent du Ministère de la Culture d'assouplir les règles d'accueil des spectacles assis, il n'y a toujours aucune annonce gouvernementale concernant une planification officielle des activités « debout » et/ou « de danse », totalement à l'arrêt - et interdites - depuis le 15 mars dernier. Il faut, dès aujourd'hui, un agenda officiel clair, avec un accompagnement financier et social sectoriel adapté, lisible, accessible à tous les acteurs pour englober l'ensemble de la filière, avec pour objectif ultime le retour à une activité économique autoportante à long terme.

Ce sont plus de 9,000 sociétés et associations qui sont concernées par l'arrêt total ou partiel d'activité : producteurs, tourneurs, organisateurs, diffuseurs, l'ensemble des festivals, lieux qui font vivre les quelques 150.000 artistes et DJs professionnels des musiques actuelles, tous auteurs/compositeurs et/ou interprètes.

Aucune entreprise ne peut survivre sans chiffre d'affaires durant 5 mois, surtout quand la reprise ne se profile pas avant 2021, au mieux. Car une réouverture « en conditions dégradées » ne peut s'entendre que si elle est compatible avec le modèle économique des structures concernées ; or, accueillir dans un établissement 50 personnes au lieu de 200 pour respecter les règles de distanciation fait perdre plus d'argent à l'exploitant que de payer ses charges fixes en restant fermé.

Ainsi, nous, Fédérateurs du Comité de filière Nuit, chefs d'entreprises du secteur, demandons officiellement au Gouvernement l'élaboration conjointe, sur la base de nos travaux, d'un plan-cadre sectoriel, avec échéances datées, régissant les 3 phases suivantes :

- 1- le maintien de la fermeture de nos activités (financements et conditions prise en charges des pertes incompressibles) ;**
- 2- date et période prévisionnelle de reprise de l'activité (fonds sectoriel de compensation à la reprise en dégradé)**
- 3- date prévisionnelle de retour d'activité à la normale jusqu'à retour à un modèle économique viable autoportant.**

Ceci afin d'annoncer publiquement et officiellement, en septembre, les mesures sectorielles qui en découleront auprès de l'ensemble des professionnels et des organisations de la filière culturelle du « debout » et/ou de la « danse » pour lever tout doute ou ambiguïté sur la considération et la prise en charge de nos activités.

Il est primordial de coordonner et placer ce travail de planification sous la houlette du cabinet du Premier Ministre afin d'en garantir la pertinence et l'effectivité, en impliquant activement l'ensemble des Ministres concernés : Tourisme, Culture mais surtout Santé, Intérieur et Bercy. Le sujet doit être enfin « RIMé ».

Ces actions garantiront que tous les acteurs survivent, que les efforts entrepris jusqu'alors ne se soldent pas par un monumental gâchis et que les territoires ne s'en trouvent pas appauvris dans leur attractivité.

Il s'agit de ne pas gâcher l'argent public investi dans le dispositif d'activité partielle, ni les aides spécifiques du CNM ou de Bercy à une partie des activités fermées dont le périmètre défini par le décret du 11 août est plus strict que lors de l'annonce du 24 juillet.

Nous appelons le Gouvernement à prendre ses responsabilités envers notre filière.
REANUD BARILLET & FRANTZ STEINBACH.

Contacts MÉDIAS : Frantz Steinbach 06 64 90 61 39 & Renaud Barillet 06 82 36 06 41
frantz@kiosquorama.org / <https://www.linkedin.com/in/fsteinbach> & renaudbarillet@labellevilloise.com
Co-fédérateurs du Comité de Filière « Nuit, lieux de fête, de musique et de vie »